

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 554

SÉANCE du 13 Février 2024

Présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL Secrétaire Michel MATHISSART

Date de convocation : 08/02/2024

Date d'affichage : 19/02/2024

Étaient présents :

Pierre ANSART, Ernest AUCHART, Sébastien BERTOUT, Daniel BOUQUILLON, Damien BRICOUT, Charline CAILLIEREZ, Jean-Jacques COTTEL, Nicolas DESFACHELLE, Ingrid DREMAUX, Evelyne DROMART, Charline DUMOULIN, Cédric DUPONT, Nathalie GHEERBRANT, Pierre GUILLEMANT, Léon LEBAS, Jean-Paul LEBLANC, Catherine LIBESSART, Michel MATHISSART, Arnold NORMAND, Jean-Claude PLU, Roger POTEZ, Eric POULAIN, Françoise ROSSIGNOL, Michel SEROUX, Françoise SIMON, Bernard TOURNANT.

Absents excusés / Pouvoirs :

Gabriel BERTEIN donne pouvoir à Jean-Paul LEBLANC, Michel BLONDEL, Philippe CARTON, Alain CAYET donne pouvoir à Michel MATHISSART, Olivier DEGAUQUIER, Jean-Michel DESAILLY, Jean-Marie DISTINGHIN donne pouvoir à Roger POTEZ, Gérard DUE donne pouvoir à Jean-Jacques COTTEL, Claude FERET, Michel FLAHAUT donne pouvoir à Ingrid DREMAUX, Claude LECORNET, Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Françoise ROSSIGNOL, Jean-Claude LEVIS, Didier MICHEL, Bernard MILLEVILLE donne pouvoir à Nathalie GHEERBRANT, Jean-Pierre PUCHOIS, Philippe ROUSSEAU donne pouvoir à Bernard TOURNANT, Sylvain ROY donne pouvoir à Charline CAILLIEREZ, Daniel TABARY, Jean-Luc TILLARD donne pouvoir à Pierre ANSART, Romain VAN CAENEGHEM, Alain VAN GHELDER.

Nombre de membres en exercice : 48

- Présents : 26
- Votants : 36
- Pouvoirs : 10

Vote :

- Pour : 36
- Contre : 0
- Abstention : 0

Rapporteur : Michel MATHISSART

Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

— • —

Monsieur le 1^{er} Vice-président donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les alinéas 2 et 3 de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiés par l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 ont été modifiés avec le passage en M57 et stipulent que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de **10 semaines précédant** l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de

la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 1221-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission sont fixés par décret ».

L'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales rends applicable aux EPCI les dispositions de l'article L 2312-1 et précise que « Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres et de l'établissement public de coopération intercommunale ».

L'article D 2312-3 créé par Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 (article 1), complété par le II de l'article 13 de la LPPF du 22 janvier 2018, définit le contenu du rapport du DOB.

Vu l'avis du bureau syndical en date du 13 février 2024 ,

Il vous est donc proposé après en avoir débattu :

DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'année 2024, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires ci-annexé.



Pour extrait certifié conforme
La Présidente du Scota

Françoise ROSSIGNOL

I - BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2023

A – LA GESTION ET LA COMMUNICATION

Actions terminées

- Contrôle URSSAF : obtention d'un reversement de 39 257 €
- Déménagement du Siège du Scota au quartier des 3 parallèles
 - o Avril installation dans les nouveaux bureaux côté place d'Armes
 - o Tri et archivage mis en œuvre
 - o Réaffectation de matériel informatique

- Mise en place de 5 Comités Syndicaux et 5 réunions de bureau.
- *Travail sur le ZAN Analyse des consommations passées par territoires intercommunaux*
- *Coordination de la conférence des SCoT régionale Hauts de France Réunion à Saint Quentin*
- Animation du groupe de travail Fiscalité et ZAN au niveau régional
- Marché public relatif à la révision du SCoT, préparation des documents, lancement de la procédure, analyse et notification du marché

- *Participation aux travaux de la Fédération Nationale des SCoT (réunions techniques, conseils d'administration, assemblée générale, réflexions nationales sur les nouveaux modèles d'aménagement)*

- *Déplacement d'une délégation d'élus et du directeur aux Rencontres Nationales des SCoT à Nîmes*

- *Management des réseaux sociaux et du site institutionnel du Syndicat.*
 - o *Mise en ligne régulière de publications Facebook : 45*
 - o *Création et mise en ligne LinkedIn : 11*

- *Nombre d'arrêtes pris en 2023 : 9*
- *Nombre de délibérations : 26*
- *Suivi des SAGE : COPIL SAGE Authie, Suivi Scarpe Amont*
- *Participation aux réunions des différents PCAET*

- *Montage du dossier de candidature aux RNS 2024 et préparation de l'accueil des RNS sur Arras*

B – L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES MISSIONS

Actions terminées

- Instruction des dossiers d'urbanisme : 5 PA, 3 PC pour avis simple
- Instruction des dossiers d'autorisation commerciale : 3 pour passage en CDAC.
- Participation au cotech étude quantitative Scarpe Amont
- Instruction de 7 dossiers sollicitant des avis en qualité de Personne Publique Associée (SCoT, PLUi, ...).
- Instruction de 16 dossiers de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (pour passage en CDPENAF).
- Sensibilisation à la prise en compte des enjeux du ZAN dans les documents d'urbanisme réunions avec les services urbanisme.
- Diffusion de la veille réglementaire
- Participation à une conférence des maires de la CCSA
- Participation à 4 réunions du Conseil de Développement
- Création des bases de données et tableaux issus du portail national de l'artificialisation aux niveaux du SCoT, des Intercommunalités et des communes
- Les productions de notre stagiaire DTAE a permis d'avoir une vision des filières économiques du territoire
- Travail sur les interconnexions des réseaux d'eau potable à l'échelle du SCOT rencontres avec le SIESA et la CUA
- Auditions au CESER
- 4 auditions en commission Assemblée Nationale et Sénat
- Les enjeux liés à la reconstruction du collège Bodel
- Statistique utilisation Observ'eau : 331 utilisations réparties en 2023 : 3 CCCA, 14 CCSA, 1 CUA et 249 Scota

L'animation et la coordination de la Conférence des SCoT Hauts de France,

Le Scota a organisé les réunions, les débats, créé les supports des réunions et des visio des différentes réunions de la conférence des SCoT Hauts de France en présentiel et en visio :

- 1 séance plénière
- 4 réunions fiscalité et urbanisme

Des auditions institutionnelles du Scota

- 2 auditions au Sénat
- 2 auditions à l'Assemblée Nationale
- 1 audition en Commission Aménagement du Territoire du Conseil Régional des Hauts de France

- 1 audition en commission du CESER Hauts de France

Le Scota siège au Comité Régional de l'Energie (1 réunion)

Intervention de Françoise Rossignol lors de la rencontre régionale de l'Union Régionale de l'Habitat

A l'invitation du SCoT de Grenoble, Françoise Rossignol est intervenue sur la démarche de révision du SCoT.

A l'invitation du journal Libération, Françoise Rossignol est intervenue à Nantes lors des journées du Climat Tour.

Le Scota est intervenu sur le territoire de Sambre Avesnois dans le cadre de leur séminaire portant sur l'artificialisation des sols.

Actions en cours

- Instruction des dossiers d'urbanisme pour avis simple et notes d'observations
- Préparation de l'évaluation du SCoT
- Lancement de la révision du SCoT
- Repérage des différentes sources en open data utilisables
- Mise en place de grilles d'indicateurs d'évaluation
- Mise en place de groupe thématiques de suivi des indicateurs d'évaluation du SCoT
- Création d'un fonds documentaire
- Instruction des dossiers d'autorisation commerciale pour passage en CDAC
- Sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme par des réunions d'informations avec les EPCI et réunions de conseils préalables à l'arrêt de leurs documents.
- Travail collaboratif étroit et rôle facilitateur entre les EPCI, la DDTM, les chambres consulaires et bureaux d'études dans le cadre de la mission d'accompagnement
- Travail avec Arras Cœur de ville dans le cadre du suivi des implantations créations d'entreprise et commerces en centre-ville
- Travail de Françoise Rossignol en tant que 1^{ère} vice-présidence à la Fédération Nationale des SCoT - Suivi des dossiers politiques et techniques « nationaux ».
- Membre du Comité de Pilotage de l'étude suivi et mise en œuvre du SCoT menée par la Fédération Nationale des SCoT
- Ateliers Régionaux de l'Aménagement
 - o Membre du comité de pilotage de la création des Ateliers Régionaux de l'Aménagement
 - o Participations aux ateliers des Ateliers Régionaux de l'Aménagement
- Participation au Copil PCAET CC Sud Artois et de la CUA et aux différents ateliers

- Participation au comité de pilotage du CTE de la CSA
- Participation au COPIL Plan de Déplacement Simplifié CC Sud Artois
- Appropriation de Observ'Eau par les acteurs du territoire
- Participation aux COPIL et à l'étude sur la valorisation touristique de la vallée de la Scarpe Amont portée par le pôle métropolitain
- *Participation aux réunions Personnes Publiques associées pour les SCoT de Lens Liévin, Cambrai, Amiens, Ternois 7 Vallées, Grand Amiénois*
- *Participation aux réunions Personnes Publiques Associées PLUI CUA*
- *Participation aux réunions COPIL ET COTECH Plan de Déplacement Simplifié de la CCSA*
- *Rencontres avec les services du Conseil Régional dans le cadre de la révision du SRADDET*

C-Ressources Humaines

- Les arrêts maladie : 5 arrêts de travail soit 249 jours, 176 pour un agent, 5 arrêts de plus de 25 jours
- Aucun accident du travail
- Structure des effectifs : 4 titulaires à temps complet puis 3 depuis le 1 septembre 2023 (mutation) :
 - o Catégorie des agents : 1 catégorie A (MAD), 1 B (départ 1 septembre 2023) et 2 de la catégorie C
 - o Parité : 3 femmes, 1 homme
 - o Quotité de temps : 4 agents à TC jusqu'au 1^{er} septembre puis 3
- 2 agents activités accessoires à 15 % ETP, 1 Directeur Général MAD 15% ETP
- o Stagiaire : 1 stagiaire étudiant (gratification)
- Formations des agents :
 - o Formations actualités législatives et réglementaires
 - o Formation logiciel Qgis,
- Passage de concours rédacteur pour un agent

II – LES ORIENTATIONS 2024

A – Objectifs stratégiques

- Maintenir les moyens et les outils pour que le SCoT soit de plus en plus un dispositif au service du territoire et de son développement, répondant aux attentes et objectifs des élus et aux services des collectivités.
- Permettre les consultations et les partenariats les plus larges possibles pour faire remonter les besoins du terrain, consulter les Maires et les Présidents des EPCI, prendre en compte leurs attentes pour favoriser l'échelon local tout en respectant les contraintes légales et l'harmonisation sur l'ensemble du territoire.
- Continuer à développer concertation et partenariat, par la communication et les dispositifs participatifs.
- Optimiser le rôle de conseil et d'aide à la décision du Syndicat : mise à disposition de toutes les collectivités, par le biais du SIG de données, d'analyses, de cartes et de statistiques.
- Continuer le suivi et l'évaluation du SCoT.
- Préparer la révision du SCoT pour mise en comptabilité avec le futur SRADDET et la loi climat Résilience.
- Participer aux travaux sur l'inter territorialité avec notamment le Bassin Minier (problématiques des mobilités, d'Euralens, et Trame verte et bleue)
- Participer au Cercle de qualité d'Euralens

B – Objectifs de gestion

- Optimiser le montant des participations demandées aux EPCI
- Maîtriser le budget des Rencontres Nationales des SCoT;

C – Plan d'actions 2024

L'exercice 2024 sera marqué notamment par la mise en place de la mise en œuvre de la révision du SCoT et l'engagement d'études internes consommation foncière, friches , et analyse comparative des différents PCAET.

- Évaluation du SCoT :
 - Nous sommes parties prenantes dans une étude menée par la Fédération Nationale des SCoT portant sur la mise en œuvre des SCoT. L'objectif étant de mettre à disposition de ces membres une méthodologie, des outils, un observatoire, un vivier d'entraide entre SCoT.
 - Nous élaborerons et affinerons les modalités d'évaluation du SCoT avec des indicateurs partagés par tous et mettrons en place différents groupes thématiques de suivi.
- Mise en place d'un observatoire pour exploiter les données d'occupation des sols ainsi que les données statistiques nationales.
 - Un travail a commencé dès l'automne 2021, avec l'étude et l'exploitation des données CEREMA.
 - Un suivi annuel de ces données selon les strates territoriales est effectué basé sur les données CEREMA.

La diffusion prochaine des données de l'OCS2D par le Conseil Régional permettra d'obtenir une analyse plus fine et non biaisée.
- Utilisation et diffusion de la plateforme Planification écologique
- Travail avec la Fédération Nationale des SCoT sur l'étude des nouvelles formes urbaines
- Travail avec la Fédération Nationale des SCoT sur l'observatoire foncier national
- Loi Climat Résilience ses évolutions et suivi des projets de décrets artificialisation, lobbying sur les modalités d'évolution réglementaires.
- Application de la loi ENR
- Bilan quantitatif et l'analyse qualitative des consommations foncières ENAF
- Travail sur le SRADDET et sa modification à venir
- Participation à la Conférence régionale de gouvernance de la consommation foncière
- Collège Bodet à Arras : Etude et enjeux liés à sa reconstruction dans le cadre de la participation au comité technique et comité de pilotage du Terrain du Gouverneur

- Mutualisation avec la Communauté Urbaine d'Arras

Dans le cadre de nos études, nous avons parfois des cartographies issues de Systèmes d'Information Géographique. Afin de répondre à ces besoins, et sans pour autant trop investir en moyens humain et financier, il est envisagé de porter une réflexion sur la mise en place d'une mutualisation avec le service SIG de la CUA. Ce projet sera présenté au comité syndical dès lors que les conditions de réalisation seront fixées.

Dans le cadre des révisions des différents documents d'urbanisme du territoire de la Communauté Urbaine d'Arras, une réflexion est engagée pour mettre en place un lieu ressource pour le SCoT, PLUI, PLH, Plan de Mobilité et PCAET : planif lab

Mise à disposition sa salle de réunion du Scota aux usagers du bâtiment des trois parallèles sur réservation

Une convention sera travaillée visant l'usage des infrastructures et services informatiques de la CUA par le Scota

En 2024, le syndicat mixte devra également poursuivre ses missions ordinaires : suivre et traiter les différents dossiers d'urbanismes (SAGE, CDAC, CDPENAF) tout en travaillant sur la mise en place d'outils d'animation à destination des Vice-présidents et des groupes de travail thématiques qui seront éventuellement constitués.

III – EXECUTION DU BUDGET 2023 ET PREVISIONS 2024

A – Compte Administratif 2023 (prévisionnel)

Le budget 2023 a été voté pour un montant total de 752 794 € en section de fonctionnement et 421 652 € en section d'investissement.

1 – Fonctionnement

Dépenses 2023

Chapitre	Libellé	BP 2023	Prévision CA 2023
011	Charges à caractère général	252 280	86 435
012	Charges de personnel	283 800	236 571
65	Autres charges de gestion courante	123 800	95 233
67	Charges exceptionnelles	100	0
Total dépenses réelles		660 280	418 239
042	Dotations aux amortissements	92 814	92 813
Total dépenses d'ordre		92 814	87 118
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		752 794	511 052

Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont en deçà des prévisions budgétaires notamment sur le chapitre 011, charges à caractère général. Pour rappel, ce chapitre sert également à « équilibrer » la section de fonctionnement qui intègre dans ces recettes l'excédent de fonctionnement cumulé.

Les dépenses de gestion courante ont été limitées en 2023.

Recettes 2023

Chapitre	Libellé	BP 2023	Prévision CA 2023
74	Dotations et participations	410 000	438 318
75	Autres produits de gestion courante	0	2
77	Produits exceptionnels	100	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	337 193	0
013	Atténuation des charges	5 500	53 564
Total recettes réelles		752 793	491 884
042	Amortissements/quote-part des subventions	0	0
Total recettes d'ordre		0	0
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		752 793	491 884

Nos prévisions de réalisation de recettes pour l'année 2023 seront conformes aux prévisions budgétaires, hormis le chapitre atténuations des charges et le chapitre 74. Pour ce dernier, nous avons perçu la somme de 27 000 euros correspondant à la révision du SCoT. Quant au chapitre 013, atténuation des charges, des opérations relatives aux divers remboursements de notre assurance statutaire (remboursement arrêts maladie) et remboursement lié au contrôle URSSAF à hauteur de 39 250 euros.

2 – Investissement

Dépenses 2023

Chapitre	Libellé	BP 2023	Prévision CA 2023
	Étude SCoT	100 000	0
20	SCoT - Études - Logiciels	12 000	5 865
21	Immobilisations corporelles	309 652	1 855
Total dépenses réelles		421 652	7 720
040	Amortissements des subventions	0	0
Total dépenses d'ordre		0	0
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		421 652	7 720

Les dépenses d'investissement sont elles aussi réduites à leur plus simple expression. Vous trouverez dans les chapitres 20 et 21 les dépenses habituelles en matière de logiciels auxquelles se sont ajoutées des acquisitions de matériels informatiques portatifs (télétravail) et réseaux. Notons que les prévisions de dépenses relatives à la révision du SCoT seront reprises au budget primitif 2024.

Recettes 2023

Chapitre	Libellé	BP 2023	Prévision CA 2023
001	Solde d'exécution SI reporté	324 338	0
10	Excédents capitalisés et FCTVA	4 499	0
1312	Subventions reçues	0	0
Total recettes réelles		273 181	0
040	Amortissements des subventions	92 814	92 813
Total recettes d'ordre		92 814	92 813
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		421 652	92 813

Rien de particulier pour cette section, hormis, aucune recette de FCTVA, en pré-CA 2023, du fait de l'exclusion de dépenses d'investissement de l'assiette de calcul, principalement les dépenses de logiciels.

3 – Résultats de l'exercice prévisionnel (hors résultats reportés)

Déficit de fonctionnement de : - 19 168 €

Excédent d'investissement de : + 85 093 €

Une nouvelle fois cette année, et comme nous l'avons annoncé, nos recettes de fonctionnement ne couvrent pas nos dépenses structurelles (dépenses de personnel, dépenses habituelles et courantes et les indemnités). Bien que cette année des recettes de fonctionnement inhabituelles sont venues améliorer le résultat. Une réflexion sur les recettes de fonctionnement s'imposera dès l'écriture du budget 2024 ; en effet, les déficits structurels de fonctionnement sont des signaux d'alerte.

Toutes dépenses « nouvelles », exceptionnelles ou récurrentes, impacteront notre déficit de fonctionnement et à termes le financement du nouveau SCoT.

Résultats de clôture de l'exercice prévisionnel (avec résultats reportés)

Excédent de fonctionnement 2022 :	+ 318 025 €	
Résultat 2023	= - 19 168 €	
	Résultat de clôture =	298 857 €
Excédent d'investissement de :	+ 324 339 €	
Résultat 2023	= + 85 093 €	
	Résultat de clôture =	409 432 €

B – Budget Primitif 2024

1 – Objectif de gestion

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et dégager, grâce à l'autofinancement de la section de fonctionnement et aux résultats d'investissements reportés, les crédits nécessaires aux financements des études, et aux crédits d'investissements et de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre du SCoT.
- Proposer un maintien de la cotisation des intercommunalités pour 2024 sachant qu'une augmentation sera nécessaire en 2025
- Gestion du personnel :

Les données relatives aux orientations choisies en matière de structure d'effectifs, temps de travail et charges de personnel devraient rester identiques.

Nous visons à mener la révision du SCoT et l'organisation des RNS 2024 à effectif constant

Le Scota emploiera 3 agents à temps complet, dont 1 agent mis à disposition par la Communauté Urbaine d'Arras et 2 activités accessoires pour suivi des payes, de la comptabilité et des finances.

A partir de 2024, il n'y aura plus de MAD à 15 % ETP (Secrétaire Général CUA)

2 – Prévisionnel

Pour le budget 2024, les dépenses réelles de fonctionnement seront stabilisées. Aucune dépense récurrente nouvelle n'est envisagée.

Dans la construction budgétaire 2024, une attention particulière sera apportée quant à la budgétisation des dépenses et recettes relatives aux RNS 2024.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) seront maintenues au même niveau qu'en 2023. Il s'agit principalement des indemnités des élus, hormis la revalorisation du point d'indice impactant ce chapitre ainsi que le chapitre 012.

La participation par habitant des EPCI sera proposée à 2,37 € par habitant pour 2024 . Il sera aussi proposé de prévoir une augmentation de la cotisation pour 2025.

Une nouvelle fois cette année, et comme nous l'avions annoncé, nos recettes de fonctionnement ne couvrent pas nos dépenses structurelles (dépenses de personnel, dépenses habituelles et courantes et les indemnités). Une réflexion sur les recettes de fonctionnement s'imposera dès l'écriture du budget 2025 ; en effet, les déficits structurels de fonctionnement sont des signaux d'alerte.

Ce déficit structurel a été amoindri pour cette année 2023 par les recettes dues au reversement de 39 257 € du contrôle URSSAF et à la DGD de 27 000 € obtenue pour la révision du SCoT.

Des dépenses d'investissements seront à programmer, après décision politique, au cours de l'année, notamment celles liées à la révision de notre SCoT compte tenu de la loi Climat Résilience et de la révision du SRADDET.

Un Comité de Pilotage des RNS 2024 est créé en vue du suivi de l'organisation de l'accueil des RNS à Arras les 28-29 et 30 août 2024 ; la volonté est d'équilibrer budgétairement dépenses et recettes de cet événement

La volonté ici affichée est de laisser tous les moyens financiers existants pour permettre au Scota de porter sans contrainte la réalisation de sa compétence :

- La vocation du SCoT est de mettre en cohérence et de coordonner les politiques sectorielles des collectivités en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'implantations commerciales, d'environnement et de prévention des risques et nuisances.
- Garantir un développement maîtrisé des territoires qui les composent, dans une perspective de développement durable.
- Pour atteindre cet objectif de cohérence, la réflexion sur la planification ne peut se limiter à la partie la plus dense de l'agglomération mais doit s'élargir aux territoires périphériques qui constituent également le bassin de vie quotidienne des habitants.

D'autres chantiers seront également travaillés en 2024. En effet, nous devons également nous préparer aux incidences sur notre SCoT, et des EPCI, de la volonté du Gouvernement de porter, dans le cadre du plan biodiversité, à zéro l'artificialisation nette sur l'ensemble du territoire national et au Zéro Emission Nette, ainsi qu'egalim2 et les modes de production alimentaires sur le territoire. L'application de la loi ENR pourra aussi impacter nos décisions d'études à venir.